

REGLEMENT DU JEU – La Roue de l'Amour - du Hameau des Sens
Du 2 au 21 FEVRIER 2024

1- LA SOCIETE ORGANISATRICE

Le Hameau des Sens, (ci-après la « société organisatrice »), SASU immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 84106599800012, dont le Siège Social est situé à : 6 RUE NAPOLEON, 57370 SAINT-JEAN-KOURTZERODE, France, organise un Jeu intitulé « La Roue de l'Amour », sur le Site internet www.gitesduhameaudessens.com du 2 au 21 février 2024 inclus. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu sera hébergé à l'adresse suivante pendant toute la durée du jeu :
<https://www.gitesduhameaudessens.com/>.

2- PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine ayant un accès à Internet, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu.

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

3- MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque joueur devra :

- 1- Se connecter sur la page du site internet à l'adresse suivante pendant toute la durée du Jeu : <https://www.gitesduhameaudessens.com/roue-amour-st-valentin/>
- 2- Remplir le formulaire de participation en indiquant un email de contact ;
- 3- Accepter le présent règlement et valider sa participation ;
- 4- Cliquer sur « je tente ma chance » pour faire tourner la Roue de l'Amour

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Ces données sont nécessaires à la prise en compte de la participation et à l'attribution de la dotation. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

La participation au Jeu est limitée à un formulaire d'inscription par personne (l'identifiant étant l'adresse électronique). Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle. Les faux comptes seront exclus des participants.

4- DOTATIONS

Les dotations du Jeu « La Roue de l'Amour » sont réparties comme suit :

- Dotation 1 - 1 lot : "1 séjour offert" Séjour d'une nuitée en semaine (nuitées du dimanche soir au jeudi soir), au Hameau des Sens, Formule « Nuit Romantique » d'une valeur de 221€ TTC.
- Dotation 2 - 5 lots : « Une deuxième Nuit en semaine offerte » pour toute réservation d'une nuitée au Hameau des Sens d'une valeur totale de : 1 105 €
- Dotation 3 - 6 999 lots : Bon de réduction de 10% valable pour toute réservation au Hameau des Sens effectuée entre le 2 février et le 31 mars 2024, ou pour tout achat d'un bon cadeau pour le Hameau des Sens effectuée entre le 2 février et le 31 mars 2024.
- Dotation 4 - 3 000 lots : 1 bouteille de Champagne offerte pour toute réservation au Hameau des Sens effectuée entre le 2 février et le 31 mars 2024.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables, ni cessibles même en cas de perte, de vol, de détérioration. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire ou rendu de monnaie.

5 – ATTRIBUTION DES DOTATIONS :

Les gagnants du jeu sont déterminés au hasard par un logiciel, au moment de leur participation au jeu.

Les gagnants sont avertis de leur gain par un affichage sur la page Internet

<https://www.gitesduhameaudessens.com/roue-amour-st-valentin/>

Les gagnants de la Dotation 1 et de la Dotation 2 sont également informés de leur gain par voie électronique par la société organisatrice à l'adresse électronique qu'ils auront indiquée sur le formulaire de participation.

Les gagnants disposent d'un délai qui court jusqu'au 31 mars 2024 pour confirmer leur acceptation du lot. Tout gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remise contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du courriel annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse électronique indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Pour toute correspondance, les participants font élection de domicile à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire du présent Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de son

inscription au Jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant.

6- PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

Chaque gagnant accepte par avance l'utilisation de ses noms et prénoms sur le Site www.gitesduhameaudessens.com, réseaux sociaux et autres supports web du Hameau des Sens, ainsi que ses brochures, prospectus, PLV, e-mailings, publicités, dossiers et communiqués de presse, aux fins de communication publicitaire, pendant une durée maximum d'un an, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit par email à l'adresse suivante : lehameaudessens@gmail.com

7- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu étant gratuite et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de trois minutes de communication au tarif d'une communication locale.

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement.

La demande de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par foyer, devra être adressée, par écrit, à l'adresse postale suivante : Le Hameau des Sens - 6 RUE NAPOLEON, 57370 SAINT-JEAN-KOURTZERODE, en joignant obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

- une lettre de demande de remboursement ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- une photocopie d'un justificatif d'identité ;
- une photocopie de la facture détaillée de téléphone indiquant la date et l'heure de la participation et le montant de la communication ;

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie, dans la limite de 3 photocopies.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 15 jours ouvrés après la date de clôture du Jeu.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique ou électronique ne sont pas remboursés, les participants au Jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

8- LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le Jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu.

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Ainsi, la société organisatrice, ne pourra être tenue responsable de la perte ou du vol des lots dès lors que les gagnants en auront pris possession.

9- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la société organisatrice en vue de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants et de l'attribution de la dotation. Si le participant l'a accepté, les données collectées permettront de l'informer des actualités du Hameau des Sens ou de lui communiquer des offres particulières.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de

suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à :
Le Hameau des Sens - 6 RUE NAPOLEON, 57370 SAINT-JEAN-KOURTZERODE,

La politique de protection des données personnelles appliquée par la société organisatrice est disponible à l'adresse :
<https://www.gitesduhameaudessens.com/protection-des-donnees/>

10- PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

11- DEPOT DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu à partir de la page du Site Internet <https://www.gitesduhameaudessens.com/roue-amour-st-valentin/>

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de : Le Hameau des Sens - 6 RUE NAPOLEON, 57370
SAINT-JEAN-KOURTZERODE

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sous un préavis de deux jours calendaires. La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

12- LOI APPLICABLE – CONTESTATION

Le règlement est exclusivement régi par la loi française.
Tout litige né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit, au plus tard dans un délai de quinze jours après la clôture du Jeu, à l'adresse suivante :
Le Hameau des Sens - 6 RUE NAPOLEON, 57370 SAINT-JEAN-KOURTZERODE